

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1922)  
**Heft:** 16

**Artikel:** La lettre céleste  
**Autor:** Campiche, F.-Raoul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217156>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS



JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL &amp; BRON, Lausanne

PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## PINTE VAUDOISE

L'AUBERGE ou, si vous aimez mieux, la « pinte » vaudoise a-t-elle un air caractéristique qui la distingue des auberges d'autres cantons du pays ? Il ne le semble pas. Si, pourtant, quelque chose s'y remarque d'emblée, qu'on ne rencontre pas aussi généralement ailleurs : la propreté ! C'est là, pour ainsi dire, tout le luxe de l'auberge vaudoise. Certes, c'est un luxe qui en vaut bien un autre.

Le mobilier de la pinte vaudoise ? Très modeste. Des tables, des tabourets ou des bancs de bois, tout simplement. L'absence de dossier oblige les clients à mettre coudes sur la table. Serait-ce de là que, nous autres Vaudois, avons, dit-on, pris l'habitude de « lever un peu trop le coude » ? Peut-être. La tentation est forte.

Aux murs, sans papier le plus souvent, de banales images, colorées ou non, et suivant l'opinion politique du cabaretier, les portraits de Louis Ruchonnet, de Victor Ruffy, ou de quelque autre homme d'Etat du parti radical ou bien ceux de Paul Cérésole, du colonel Secréteran, indices des idées « libérales » du maître du céans ; ou bien encore, mais plus rarement, celui d'Aloys Fauquex, dont la face pouponne et souriante contraste avec l'allure des principes dont il s'était fait le champion.

On voit aussi par ci par là le portrait du général Herzog ou celui du général Dufour et, depuis la guerre, celui du maréchal Joffre. La reproduction réduite du tableau de Gleyre, représentant le major Davel sur l'échafaud, a sa place aussi parfois dans cette galerie. Enfin, n'oublions pas les affiches officielles dont l'apposition est obligatoire et qu'on ne lit guère, et le tarif des vins, qui modère aujourd'hui la soif du consommateur. Dans un coin, un poêle de faïence, aux catelles vertes ou décorées de dessins d'un goût et d'une originalité qui ne sont pas toujours à louer. A défaut de poêle de faïence encastre dans le mur, un simple fourneau de fonte placé au milieu de la salle et autour duquel, dans les jours de grand froid, viennent se grouper les clients, la pipe à la bouche.

Tel est, en général, l'aspect de la pinte vilageoise du canton de Vaud. En ville, ce genre de café tend à disparaître. Il en est cependant quelques-uns encore, où les clients affluent, en dépit de l'exiguité, de la fumée et du défaut d'aération. C'est que le vin y est bon. Ce n'est qu'avec de bon vin qu'on attire le Vaudois. Trop de cafetiers l'ignorent encore. Il ne peut pas du « penazet », ni même de l'à-peu-près ; il lui faut du « farineux », vieux ou nouveau.

La pinte joue encore un rôle important dans les mœurs vaudoises. Non point qu'on boive chez nous plus qu'ailleurs ; on nous a fait, sur ce point, une réputation imméritée. Mais, c'est autour d'un demi que s'éclaircissent et se résolvent les questions les plus divergentes, que se concluent les marchés, que se cimentent les amitiés, que s'éveille le fond de malice bonhomme qui est le propre du natif de cet heureux coin de terre.

— Jeannette, apporte-moi encore un demi... Que diable, on a bien le temps ! J.-R. R.-M.

(Extrait du numéro jubilaire publié à l'occasion du 50<sup>me</sup> anniversaire de la Société suisse des Cafetiers.)



## LO SYNDICO DE PANTET-LÈ-GRESALLE

MONSU Guegnepetou étai syndico de Pantet-lè-Gresalle, dza du grand teimps. Lé pe vilhio, d'ailieu, sè rappelâvant pas que lâi ausse zu à Pantet-lè-Gresalle dâi z'autro syndico que dâi Guegnepetou. On étai syndico de père ein valet, quemet dâi z'autro que de père ein valet sant taupi, âo bin cordagni, âo mimameint célibâtero. Lo premi s'appelâve Fréderi-Césâ po cein que l'avâi étai fê dau teimps que lâi avâi on certain Fréderi-Césâ de Laharpa que l'étai lo premi précaut dau paï ; son valet que l'avâi reimpliéci son père s'appelâve Guiliâmo-Henri, quemet lo crâno générat Dâofo, clli que dau Sonderbon ; lo valet de stisse l'avâi zu à nom Cyrus Guegnepetou. L'avant bâti dinse pè la mau que lo premi mâcllio que l'avâi étai primâ et que l'avant marquâ son nom su lo Herde-boque s'appelâve Cýrus. Clique que vo vu racontâ vouâ lâi desant Cacatoah : cein vengnâi que l'étai venu âo mondo l'annâie que lâi avâi zu on certain vorcan — onna montagne que fonme — lo Krakatoa que l'avâi chautâ fro et fê on mau terriblio. Et Cacatoah Guegnepetou l'étai assebin venu syndico.

L'è stisse que lâi pregnâi dâi bombardâie à tot frêsa ! T'einlèvine ! Et que lâi ein arrevâve dâi iadzo dâi courieuse, quemet cliaque dau dzo devant le vôte l'âton passâ.

Sti dzo que vo dio, Guegnepetou l'étai zu avoué son petit tsé queri on caion tot amon lo coutset dau velâdzo. L'avai betâ dein 'na tiêce, su lo tui dau tsé et li devessâi itre devant, à cambelion su lè brançâ.

Mâ l'a faliu quartettâ et bâire de clli l'iguie de cerise que lâi diant ein français dau kirche et que lo syndico sè eincambeliouna su son tsé l'étai bin bon sou. Et dzibllie !

L'étai oquie à vèrre ; lo tsevau que tracie ào dissime galop, lo syndico que tsantâve à sè rontre la coraille, lo caion que voulâve de pouâre et que dzevatâve dein sa tiêce ! Et pu que l'étai segottâ âo tot fin su la tserrâire gravâlaié avoué dâi melion asse gros que la tita.

Lo syndico bramâve :

*Que dedans ces lieux...*

Et lo caion mouethâve la fin dâi coupliet :

— Ieu ieu ieu !

Lo syndico ein avâi eimmodâ on autra :

*Qui vive et soit heureux...*

Lo caion l'étai oncora à la mima et fasâi :

— Heu eu eu !

Lo syndico :

*Ciel entend nos vœux !...*

Lo caion :

— Veu veu veu... veuh !

Lo syndico :

Va, mon enfant, défends bien ta patrie,  
Et meurs s'il faut mourir...

Et lo caion :

— Voui, votui, votui !

Lo syndico :

*Les fils seront dignes des pères,  
Sonnez clairons ! roulez tambours !...*

— Ou, ou, ou... i ! fasâi lo caion.

Lo syndico sè lè rappelâve tote et l'étai à cliaque que sè dit :

*Les fiers potentiats  
Diront à leurs soldats :  
Respect à l'Helvétî... i... e !*

Lo caion que n'avâi jamais étâ atant senailli de sa vivanta via couilâve :

— Cri, coui, coui !

Et dinse on quart d'hâora doureint su lè melion à clli qu'ein pouâve lo mé, lo caion et lo syndico :

*Mais l'ennemi nous trouve à la frontière,  
Aux bords du Rhin !...*

— Ouin, ouin, ouin !

*Armons-nous pour la protéger,  
Debout ! Debut ! pour la patri... e !...*

— Hi, hi, hi... e !

*Liauba ! liauba ! por ariâ !...*

— Ia, ia, ia !

Lo caion sè crayâ que l'étai dau tutche l'è po cein que repondâi « ia ! », tandu que lo tsé fasâi cra ! errrra ! errrra ! »

L'è arrêvâ on momeint justo devant lo borni de cououna, iô lè buiandâire l'irant, que lo tsé l'a tellameint grelottâ et lo pouâi èdzevattâ, piattâ et fê lo train que lo lan devant de la tiêce sè trosse, que lo caion sè ve tsampâ einan : lo poûro syndico sè trâove à cambelion su son anglais que fasâi :

— Voui, votui, votui !

Tandu que lâi eimpougnive lè z'orolhie ein tsanteint :

*Un jour, nous serons tous frères...*

\* \* \*

Cacatoah Guegnepetou n'è pas revenu syndico ài derrâire vote. Lè dzein l'ant de que voliâvant pas votâ po on coo que l'avâi fé chemolitse avoué son caion !

*Marc à Louis, du Conteur.*

## LA LETTRE CÉLESTE



'EST celle qui apparut, dit-on, le 9 novembre 1721, aux habitants de la ville de Rembourg (?), en Allemagne, et des environs, « sans que personne ne sache par quoi, ni comment elle était suspendue dans les airs ».

Le manuscrit que nous avons sous les yeux, une copie datant de la fin du siècle passé, raconte que cette lettre « était écrite en lettre d'or et envoyée de Dieu par son ange. Ceux qui souhaiteront de la copier, elle s'inclinera à eux ; mais à ceux qui la regarderont avec indifférence, pour la décrier ou s'en moquer elle se retirera en l'air ».

Quel était le contenu de cette fameuse missive ? Toute une série d'observations qui, encore

aujourd'hui, ne seraient point déplacées dans certains milieux. Lisons plutôt :

« Je vous ai commandé et vous commande encore, que vous ne travailliez point le dimanche, mais que vous alliez dévotement au temple et d'y prier avec dévotion de face et modestie d'habit.

» Que vous ne devez porter aucune chevelure étrange, ni perruque pour vous enorgueillir; que vous devez faire part de vos richesses aux pauvres et croire que cette lettre est dictée par Dieu et adressée à nous par Jésus-Christ, afin que vous ne viviez pas comme des bêtes brutes; vous avez six jours de la semaine pour faire votre travail, mais vous me devez sanctifier le jour du dimanche, et si vous ne me sanctifiez pas, j'enverrai sur la terre, la guerre, la peste, la famine, avec d'autres tourments pour vous châtier, afin de vous faire vivement sentir vos torts et mon indignation.

» Je vous ordonne de ne point travailler trop tard le samedi soir, et que chacun de vous, jeunes et vieux, vous rendiez de bon matin au temple pour confesser vos péchés à Dieu, afin d'en obtenir le pardon.

» Ne souhaitez ni or ni argent, ne soyez point orgueilleux, ne convoitez pas la chair par des passions désordonnées et ne vous servez jamais d'aucune fraude. Sachez que je suis l'auteur de toutes choses et qu'ainsi je puis les détruire. Ne parlez point mal les uns des autres, et si votre prochain s'appauvrit, ne vous en réjouissez pas, mais ayez plutôt compassion de lui. Vous, enfants, honorez vos pères et vos mères, afin que bien vous en arrive.

» Celui qui ne croira pas à ces choses, ni ne les mettra en pratique est perdu et damné; Jésus-Christ l'a écrit de sa propre main. Que celui qui, possédant cette lettre, ne la communique pas à d'autres et ne met pas lui-même son contenu en pratique, soit anathème par l'Eglise de Christ et abandonné de ma puissante main.

» Cette lettre peut être copiée par chacun. Si vos péchés surmontent le sable de la mer, ou l'herbe des champs, ils vous seront pourtant pardonnés si vous croyez à ce que cette lettre dit. Au Jour du Jugement je vous interrogerai sur vos péchés, malheur à vous si vous ne pouvez me répondre un seul mot ».

Comme genre de littérature, ce singulier message ressemble assez à celui que reçut, en 1734, le ministre de Vufflens-le-Château et dont nous avons publié le texte, d'après une mauvaise copie, dans le *Conteur* des 30 juillet et 6 août 1921.

Cet exemplaire, le seul que nous connaissons alors, n'est remarquable que par les erreurs de lecture qu'il renferme, ainsi que par les fautes d'orthographe dont il est émaillé. En outre, on ne compte plus les omissions révélées par la comparaison de ce duplicita avec les copies qui nous ont été signalées ultérieurement. De toutes façons, Jean-Gabriel Roy est un illettré ou un copiste extraordinairement négligent. Sous sa plume maladroite, des suppressions intempestives de texte rendent, parfois, certaines phrases absolument inintelligibles. C'est, par exemple, celle-ci : les Tares qui extermineront cette fausse chrétienté...; il fallait lire les Turcs... Pour lui, les noms de Randen, Emblans et Oront, que nous lisons dans un autre manuscrit, deviennent Restent, Embdon et Glogon.

À surplus, il a supprimé le préambule et la fin qui avaient leur importance; or, voici le texte de l'un et de l'autre d'après le manuscrit dit de Villette :

« Copie de la lettre particulière qui a été adressée à Monsieur David, ministre à Vufflens, par Monsieur Randen, ministre de la Parole de Dieu, à Emblans, dans la principauté de Porrentruy, le 7 novembre 1734.

» Arrivé le premier Dimanche de la Toussaint, de l'année 1734,

» Votre très humble serviteur,

» Signé : Rendan, ministre de la Parole de Dieu, pasteur à Emblans, qui est

une Eglise Réformée dans la principauté du Porrentruy, qui aussi bien que celle de Sainte-Marie-aux-Mines, dépend de LL. EE. de Berne ».

A propos de ces curieux documents, on lira peut-être avec intérêt ce qu'en a écrit M. le professeur Vuillermier, de Lausanne, à qui ils avaient été communiqués; on sait qu'en matière d'histoire ecclésiastique vaudoise, spécialement depuis la Réforme, son opinion fait autorité :

« La lettre céleste de 1721 rappelle les oracles que certains illuminés d'Allemagne, comme le fameux perruquier de Nuremberg, Jean Feuhardt, disaient avoir reçus d'En-Haut, et qu'une partie de nos piétistes vaudois, François Magny par exemple, prenaient pour parole d'Evangile.

Quant à la vision du vieillard (ange ?), que raconte la lettre de 1734, le pasteur à qui cette lettre était adressée est connu. François-Emmanuel David fut, en effet, pasteur à Vufflens-le-Château, de 1724 à 1764, année de sa mort. Il fut un excellent serviteur de Dieu, car c'est à son instigation qu'a été construit le temple actuel de Vallorbe, où il était pasteur auparavant. Par ses soins, atteste le procès-verbal de la Classe d'Yverdon, l'avrognerie a été chassée de Vallorbe. Par les actes de la Classe de Lausanne, on voit qu'il était soupçonné de piétisme; c'est pour cette raison que la dite Classe refusa de sanctionner un projet d'échange, qui aurait trop rapproché le ministre David de Vevey, alors le siège, grâce à Magny susmentionné, d'un conventicule de piétistes qui inquiétait fort le Consistoire de cette ville.

Mais pour ce qui est de l'auteur de la lettre, ce pasteur Randen (?), il est absolument inconnu. On n'a pas non plus connaissance, dans l'ancienne principauté de Porrentruy, d'une paroisse du nom d'Emblans. A moins que ce village n'ait disparu depuis lors, il doit y avoir là une faute de copie ou de lecture.

Quant à l'Eglise de Sainte-Marie-aux-Mines, elle se trouve en Alsace, en non dans le territoire bernois actuel. Au reste, le dit pasteur semble, au moment de sa vision, s'être trouvé dans un état pathologique très particulier, puisque, de retour chez lui, il dut s'aliter pendant plusieurs semaines ».

Pour l'histoire du piétisme romand, il serait intéressant de pouvoir se rendre compte dans quelles proportions et dans quelles régions du Pays de Vaud de semblables « messages » ont été répandus, et surtout quels furent les effets de cette diffusion. Pour le moment, nous ne connaissons que trois exemplaires du récit de l'apparition d'Emblans, et deux de ces derniers contiennent encore le texte de la lettre céleste de Rambourg.

Le premier est la copie faite par Jean-Gabriel Roy, en 1797, et publiée par nos soins l'année dernière. Comme nous l'avons dit, celle-ci appartient à M. le syndic de Premier.

Le second est le double, exécuté vers 1848, par Louis Gauthey, d'après l'original, une sorte de circulaire imprimée ou manuscrite (nous ne pouvons préciser exactement ce détail) qu'il aurait eu entre les mains.

Quant au troisième exemplaire dit de Villette, il a une origine des plus curieuses. La copie que nous en possédons avait été « faite à Cully le 15 janvier 1896 », par une demoiselle Duboux, d'après un parchemin découvert dans les papiers d'Adolphe Duboux-Davel, son père, qui le tenait d'une nommée Rosalie Girard, de Savigny. celle-ci, qui en avait fait un double le 25 janvier 1884, aurait reçu l'original en don d'une dame Boivard-Duboux, « laquelle l'avait trouvé scellé dans un mur de sa maison, et découvert ensuite par l'écho et par hasard ». Décidément, cette découverte tient du miracle.

Existe-t-il d'autres exemplaires ? Nous serions reconnaissants aux lecteurs qui voudraient avoir l'obligeance de nous signaler ceux qu'ils pourraient connaître.

F.-Raoul Campiche, archiviste.

## C'EST L'HEURE...

Mon cœur aurait assez de peine pour gémir,  
Peut-être assez de mots pour exprimer sa peine  
Mais pourquoi s'attacher à ce qui fait souffrir  
Parlons plutôt d'amour, car mon âme en pleine

Laissons notre douleur s'effacer un moment,  
Chasse enfin cet ennui sous lequel ton front pâle  
Et rêve sans penser à notre éloignement,  
Sans te faire envahir par la mélancolie.

C'est l'heure où les vains bruits de la foule [ces  
Où la fuite du temps nous trouble davantage  
Où l'on devine mieux si l'on est délaissé;  
C'est l'heure où les oiseaux dorment dans [feuillages

C'est l'heure où l'on oublie un instant le malheur [ses  
Où, plus calmes, les flots sur la grève se brise  
Où les barques s'en vont, glissant avec langueur  
C'est l'heure où les baisers impuissants s'éternisent [sens

Où la fraîcheur du soir caresse les bras nus,  
Où la femme apparaît plus pâle au clair de lune  
Les sourires, les pleurs ne sont plus contenus  
La tristesse descend dans les yeux de chacun [blanc

L'heure où meurent les fleurs sur les corsages  
Où, suspendue au bras de son ami qui chante  
La jeune fille passe et repasse à pas lents,  
Devient silencieuse et vaguement dolente.

C'est l'heure où, dans ma chambre, un peu [sous  
L'heure où j'ai ressenti la chaleur de ta joue  
Contre ma joue, et l'heure où je fus pénétré  
Du mal d'aimer toujours qui de l'être se joue

C'est l'heure où je pensais reposer dans [bra  
Où, croyant murmurer ce que je viens d'écrire  
Tu m'écoutes parler et répondais bien bas  
Des mots délicieux, expirants, que j'aspire.  
André MARCEL

Les deux noms. — Ah ! vois-tu, je t'aime bien, [chou !

— Oui, oui, tu m'appelles mon « chou » pour tirer une carotte, dis ?

Connu ! — Oh ! je le connais bien, cet hypocrite.  
Il vous passe la main dans le dos, par devant, et vous erache à la figure, par derrière !

## ADAM DANS LE PÉTRIN

Fantaisie communiquée par un vieil abonné.

ORIGINE des mitrons — ou des boulangers, pour être respectueux à l'égard des chevaliers de la miche — remontent à la plus haute antiquité, et l'on peut soutenir carrément que notre ancêtre le plus reculé, Adam, était déjà du métier, puisqu'il est dit « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Or, Adam était le seul homme sur terre à ce moment-là. Il devait donc connaître le pétrin et savoir mettre la main à la pâte pour faire son pain lui-même, s'il ne voulait pas mourir de faim. Par conséquent, Adam était boulanger, et il n'était pas plus fier pour cela. Mais Adam n'était pas ambitieux. Son commerce allait bien; il était lui-même son meilleur client; jamais il ne lui restait de la vieille marchandise; personne ne prenait à crédit; les rificateurs des poids et mesures n'étaient encore inventés et la hausse ou la baisse des farines le laissaient froid.

Il aurait pu être parfaitement heureux, si petit incident n'était venu jeter le trouble dans sa paisible existence.

Par suite d'un tremblement de terre, son voisin s'était détrôqué, et comme Adam n'avait pas encore de gosses pour remplacer, il lui arrivait souvent de rester dormi, et de « bêder » sa première fournée matin, c'était même près de neuf heures que il descendait à son four. Comme toujours, quand on est en retard, tout allait de travers. Le de Bret faisait défaut, comme par express, toute une boîte d'allumettes phosphoriques y p